

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18H00 le mercredi 4 mars 2020 sur convocation de Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance.

FINANCES

1° Vote des Comptes Administratifs 2019 (budgets principal et annexes)

Voir les documents en annexe

- Annexe 1 : Présentation CA 2019 & rétrospective 2014-2019
- Annexes 2 et 3 : CA et CA synthétique 2019 Budget principal
- Annexes 4 et 5 : CA et CA synthétique 2019 Budget eau
- Annexes 6 et 7 : CA et CA synthétique 2019 Budget assainissement
- Annexes 8 et 9 : CA et CA synthétique 2019 Budget lotissement
- Annexes 10 et 11 : CA et CA synthétique 2019 Budget location locaux

2° Vote des Comptes de Gestion 2019

Document présenté en séance :

- Budget principal
- Budget annexe eau
- Budget annexe assainissement
- Budget annexe lotissement
- Budget annexe location de locaux

3° Affectation des résultats 2019 – Budget annexe Eau

4° Affectation des résultats 2019 – Budget annexe Assainissement

5° Affectation des résultats 2019 – Budget Principal

6° Affectation des résultats 2019 – budget annexe Lotissement

7° Affectation des résultats 2019 – budget annexe Location de locaux

8° Subvention exceptionnelle pour le collège Albert Camus

URBANISME

- 1° Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'association Calandreta
- 2° Signature cahier des charges de l'Etat descriptif de division en volumes du 50 rue de la Madeleine – 1 annexe

RESSOURCES HUMAINES

- 1° Création d'un emploi permanent

Date de la convocation

27 février 2020

Date d'affichage

5 mars 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 32

Présents : 26

Procurations : 2

Votants : 28

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Monique GUILLE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, Magali CAMALET, David AMALRIC, Eric PILUDU, Françoise BONNET, Aurélie TREILHOU, Stéphanie NELATON, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Bernard BARTHE, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Paul-François COLLIN, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE, Alain SORIANO

Absents : Philippe PILLEUX, Christophe CAUSSE, Maxime BARBAOUAT, Marie-Christine BOUTONNET

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

Patrice GAUSSERAND ouvre la séance du Conseil Municipal du mercredi 4 mars 2020

Dominique HIRISSOU est désignée secrétaire de séance

Martine SOUQUET est élue Présidente de séance à l'unanimité

A/ INFORMATIONS GENERALES

Informations Générales de Monsieur le Maire sur différents sujets concernant les affaires de la commune.

Nous allons clôturer la dernière séance du conseil municipal du mandat 2014-2020.

Une séance entre émotion et fierté du travail accompli, qui vient clore un mandat passionnant, intense et riche en réalisations.

Je voudrais, au nom du groupe majoritaire « Gaillac nous rassemble », adresser tous mes remerciements aux Gaillacoises et aux Gaillacois qui nous ont largement exprimé leur confiance en 2014, donnant à notre équipe l'opportunité de mettre ses idées, ses projets et sa dynamique au service de Gaillac.

Le mandat que les Gaillacoises et les Gaillacois nous ont confié s'achèvera dans quelques jours.

Nous l'avons conduit avec enthousiasme, portés par la fierté de notre ville.

Parce que nous croyons en Gaillac.

Parce que nous souhaitons positionner fortement notre commune sur notre territoire, dans le Tarn et en Occitanie, avec des bases solides et des finances saines.

Parce que nous souhaitons nous engager pour moderniser la ville, développer les infrastructures et les services, faire preuve d'innovation et répondre aux besoins quotidiens de la population.

Les élus du Groupe majoritaire et moi-même nous sommes investis durant ces 6 années avec détermination, conviction et avec passion pour Gaillac.

Une ville pleine de ressources, de valeurs, de richesses que nous avons sans cesse eu à cœur de valoriser, de défendre et de porter.

Une ville centre de son territoire qui a besoin d'énergie et d'engagement pour générer de grands projets.

Une ville en forte croissance qui a besoin d'une gestion concrète avec des résultats rapides pour tous, et d'une vision d'avenir pour conduire de grands projets urbains.

Nous avons dû nous battre, nous avons été attaqués, nous avons maintenu les efforts et nous avons poursuivi sans relâche notre action pour Gaillac, toujours aux côtés des Gaillacois, sans cesse à leur rencontre et à leur écoute.

Je suis très fier de cette énergie positive, volontaire, que tous les élus ont déployée pour défendre avec force nos projets.

Je suis heureux du travail entrepris par et avec les agents municipaux, les équipes de direction, les techniciens, les agents de terrain, au quotidien pour notre ville.

Fier des relations de confiance désormais établies avec nos partenaires, l'Agglomération, le département du Tarn, la région Occitanie et l'Etat qui ont accompagné nombre de nos projets. Au-delà des considérations politiques, nous avons su convaincre, partager, et faire adhérer à nos projets pour Gaillac.

Je suis heureux de constater l'intelligence partenariale qui nous guide vers un but commun : travailler ensemble pour aller plus loin, pour défendre, animer et développer nos territoires.

Je suis heureux de m'être placé, avec mon équipe, au service de tous les Gaillacois, de partager leur quotidien, les écouter. Cela a été un réel plaisir, d'échanger en toute simplicité, dans la rue, au cours des nombreux événements dans la ville. De constater leur attachement à leur ville, l'énergie qu'ils mettent pour en être les premiers ambassadeurs.

Nous sommes très heureux d'avoir mis notre pierre à l'édifice de Gaillac.

Nous espérons poursuivre et aller plus loin, nous continuerons quoi qu'il en soit à nous placer au service des Gaillacois et à nous engager avec force pour Gaillac.

Je veux ici remercier chacun, chaleureusement et sincèrement :

- les élus du conseil municipal, les adjoints et conseillers du groupe majoritaire en particulier. Je sais votre implication, votre envie, votre travail quotidien.

- le personnel municipal dont je tiens à saluer le professionnalisme et le sens du service pour Gaillac et les Gaillacois.

Merci enfin aux Gaillacoises et aux Gaillacois : nous avons conduit ensemble de beaux projets, nous avons fait progresser Gaillac, c'est tout l'enjeu pour chaque équipe municipale, nous avons partagé beaucoup durant ces 6 ans.

J'ai été un maire à plein temps pour cette ville que j'aime.

Je me suis investi avec énergie et, vous le savez, j'en ai à revendre !

Merci à Gaillac et aux Gaillacois, Merci à tous.

B/ LES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE OU/ET APPROBATIONS

I) FINANCES

1° Vote des comptes administratifs 2019 (budgets principal et annexes)

**Monsieur le maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote des comptes administratifs.
Madame Martine SOUQUET est élue présidente de séance à l'unanimité des membres présents.**

Rapporteur : Pierre TRANIER

Voir les documents en annexe

Annexe 1 : Présentation CA 2019 & rétrospective 2014-2019

Annexes 2 et 3 : CA et CA synthétique 2019 Budget principal

Thomas DOMENECH : « nous aurions aimé, comme en 2017 et 2018, avoir les chiffres sans les résultats du festival des lanternes - l'épargne nette par exemple - pour voir comment la mairie fonctionne sans les dépenses et les recettes de cet événement. »

Patrice GAUSSERAND : « le compte administratif est maqueté ainsi, sous un format comptable qui ne se décortique pas. »

Thomas DOMENECH : « ce serait pourtant une bonne chose pour les Gaillacois. Les dynamiques financières sont toujours intéressantes. Pour analyser les comptes de Gaillac, on les compare à des villes tests, Lavour, Mazamet, qui ont l'avantage d'être un peu plus petites. Je donne un exemple : quand on prend l'épargne nette dégagée par la ville de Gaillac - festival compris - entre 2014 et 2019, on obtient environ 5 millions d'€, à comparer par exemple avec les 7 millions de Mazamet. Pour que les gens comprennent bien, l'épargne nette c'est l'oxygène de la mairie, ce qui lui permet d'investir. Le problème c'est que les villes tests dont je parle comptent 5000 habitants de moins que nous, ce qui signifie que nous avons une faiblesse structurelle de financement. Ce n'est pas de votre seule responsabilité, comme l'explique la cour des comptes. Mais si l'on extrait les chiffres du festival des Lanternes, la capacité de financement de Gaillac représente 447 222 euros en 2017, soit la capacité d'une ville de 5000 habitants. Donc, lorsque la mairie fonctionne seule, elle ne se finance pas ou très peu. C'est extrêmement inquiétant et ces chiffres-là on ne les voit pas dans le DOB que vous nous aviez présenté. Ce que pointe la cour

des comptes dans sa synthèse introductive, c'est que Gaillac a des problèmes d'épargne nette dus à un niveau d'endettement qui ne date pas de votre arrivée mais que vous avez maintenu : les dépenses de Gaillac représentent le double de celles des villes de la même strate. Cette situation relève d'un problème de gestion qui n'est pas lié au poids du personnel, puisque nous comptons quasiment un tiers d'agents de moins que les villes de la même strate (625 contre 425 à Gaillac). Cela ne s'explique pas non plus par une débauche de travaux en régie, puisqu'ils sont relativement peu nombreux. Donc, cela signifie que la mairie dépense beaucoup en urgence, au coup par coup, pour mettre du sparadrap quand elle peut le faire. Ce qui génère chez les Gaillacois ce sentiment que leur ville n'est pas entretenue. Quand vous êtes arrivé, vous n'avez pas changé les modalités de gestion de la ville, et vous avez même ajouté des strates supplémentaires. La cour des comptes a raison par ailleurs sur un second sujet : elle avait annoncé qu'il faudrait engager de plus en plus d'argent sur le festival, et l'on constate en effet que les dépenses de fonctionnement progressent deux fois plus vite que les recettes. Sur le tableau page 7, les recettes progressent de 3 % et les dépenses progressent de 6,97 %, avec un nombre accru de festivaliers. L'épargne nette de la ville entre 2018 et 2019 plonge de 25 %, ce qui veut dire que nous sommes non seulement devenus complètement dépendants du festival, mais qu'en plus ce parc d'attractions génère de moins en moins d'argent pour chaque euro investi. Pour la ville de Gaillac, cela nous inquiète vraiment. »

Patrice GAUSSERAND : « comme à votre habitude, vous parlez en séance du Conseil mais vous n'êtes jamais là lors des commissions. Une commission des finances a été organisée sur tous ces sujets. Si vous étiez venu, vous auriez appris que le festival des lanternes a des frais de fonctionnement certes plus élevés, mais qu'il a aussi des recettes plus élevées, ce qui ne change en rien le résultat excédentaire net. Vous auriez constaté qu'un million cent mille euros de résultat d'excédent ont été dégagés sur le festival 2018, et 1,2 million en 2019. Le festival des lanternes génère un excédent ; qu'il y ait plus de frais, cela se comprend, puisqu'il gagne en importance, que la sécurité s'y renforce, etc. Mais il réalise surtout plus de recettes. Concernant les ressources de la Mairie, vous avez raison de dire qu'elles ne sont pas importantes. Si vous lisez bien le rapport de la CRC, ce que vous avez fait, vous vous apercevrez que le magistrat estime en effet que la situation financière de la commune présente plusieurs facteurs de fragilité. Nous sommes d'accord. Il souligne que la faiblesse du résultat de fonctionnement provient en grande partie d'une baisse importante des dotations de l'Etat, qui affecte la capacité d'autofinancement. Donc évidemment, avec 2 millions de moins et des emprunts très importants destinés à payer les engagements pris avant nous, les comptes étaient dans le rouge en 2014, contrairement à ce que l'on pouvait entendre ici et là. Nous avons hérité d'une situation difficile, ce que la CRC reconnaît. Le festival est venu apporter un peu d'oxygène à la municipalité. Sommes-nous dépendants du festival des lanternes ? Non, mais cela apporte « du beurre dans les épinards », une sécurité, une visibilité sur un budget plus alléchant. »

Thomas DOMENECH : « la baisse des dotations globales vaut pour Gaillac mais aussi pour les autres. »

Patrice GAUSSERAND : « non, pas sur les mêmes ratios. »

Thomas DOMENECH : « nous avons regardé et proportionnellement c'est la même chose ailleurs. La CRC pointe effectivement le poids de notre dette. Il faut que les Gaillacois comprennent bien le danger qu'il y a pour une ville à dégager aussi peu d'argent. Sans compter que nous avons dû provisionner 150 000 euros sur les trois derniers exercices pour le redressement fiscal lié aux lanternes. »

Patrice GAUSSERAND : « non, je ne vous permets pas de parler de redressement fiscal, faites attention. Vous ne pouvez pas employer ce genre de termes : il n'y a aucun redressement fiscal à ce jour. »

Thomas DOMENECH : « vous ne pouvez pas vous en tirer par des pirouettes tout le temps, monsieur Gausserand. Cette mairie n'est pas gérée, vous ne l'avez pas reprise en main et nous allons avoir des soucis, parce que Gaillac ne dégage pas suffisamment de financement. Elle ne fait pas assez appel à ses ressources propres et dépense beaucoup en services extérieurs, cela coûte cher et les Gaillacois en voient le résultat. »

Patrice GAUSSERAND : « je reviens sur ce fameux « redressement fiscal », n'employez pas des mots qui ne sont pas justes. Il n'y a aucun appel d'impôt par les services fiscaux. Les déclarations sont faites, mais à ce jour nous n'avons rien à payer. C'est à croire que vous seriez prêt à ouvrir une bouteille de champagne si nous étions amenés à verser plus d'impôts. Vous devriez au contraire être ravis pour les Gaillacois. »

Thomas DOMENECH : « je pense avoir assez prouvé que j'étais au service des Gaillacois et que je défendais le service public. »

Pierre TRANIER : « concernant la fiscalisation des recettes du festival pour 2017, nous avons eu droit au titre du CICE à 19 081 € de remboursement qui sont arrivés en janvier 2020. En ce qui concerne 2018, après imputation du CICE, nous avons payé 2067 €, voilà les chiffres qui ont été déclarés. »

Thomas DOMENECH : « alors pourquoi allez-vous au Tribunal administratif ? »

Patrice GAUSSERAND : « nous allons au tribunal administratif car nous ne sommes pas d'accord avec l'interprétation des services fiscaux concernant la nature commerciale du festival. Vous semblez partager leur analyse, tandis que nous continuons d'affirmer qu'il s'agit d'un évènement culturel. »

Thomas DOMENECH : « vous avez fait une erreur que ne font pas les autres maires qui consultent d'abord les services fiscaux afin de rester dans les clous. Nous vous avons dit et répété que ce festival était commercial. Vous n'avez pas entendu et maintenant les Gaillacois vont devoir payer. »

Patrice GAUSSERAND : « monsieur je sais tout, je vous précise que vous vous trompez. Nous avons bel et bien demandé l'avis des services fiscaux, qui nous ont expliqué qu'il s'agissait bien d'un évènement culturel. On ne va pas vous faire changer d'avis, vous êtes en campagne, c'est normal. »

Thomas DOMENECH : « c'est vous qui l'êtes, il suffit d'écouter votre introduction. Répondez-moi sur la capacité d'autofinancement hors festival. »

Pierre TRANIER : « si je vous comprends bien monsieur Domenech, vous reprochez à monsieur Gausserand d'être inventif et dynamique. C'est une critique que vous lui faites en permanence. C'est pourtant en ayant des idées, en inventant, en essayant de trouver des recettes supplémentaires que l'on évite d'augmenter les impôts et que l'on peut même baisser la part communale de la taxe foncière. »

Thomas DOMENECH : « il faut vous remettre à gérer la commune, messieurs. »

Patrice GAUSSERAND : « le festival est un élément de cette gestion. Si demain vous êtes élu, vous y mettez un terme. Mais pour ce qui nous concerne, il fait partie intégrante des recettes de la municipalité. Je rappelle d'ailleurs que ce festival aide les agents municipaux en ayant permis le versement de 120 000 euros d'indemnités et de primes. »

Thomas DOMENECH : « la situation se dégrade quand on compare aux autres villes. Nous faisons moins bien, y compris avec le festival. Ce sont les chiffres du Ministère des Finances ce ne sont pas les miens. »

Marie Françoise BONELLO : « en ce qui concerne le fonctionnement, les charges à caractère général augmentent de plus de 16%. Comme il a été dit, il est impossible de faire la part des choses sur les charges imputables au festival et sur celles imputables à la gestion des différents services municipaux ; y compris dans les présentations croisées par fonction, par exemple en matière de mobilisation de la Police Municipale. Concernant les charges de personnel, vous parliez dans vos orientations budgétaires 2019 d'une augmentation mesurée de moins de 2%. La progression sur les tableaux est de 2,47 %, les emplois non titulaires augmentent en passant de 85 000 à quasi 130 000 par rapport au prévisionnel. Ce sont des charges qui correspondent à des contrats précaires. Elles n'ont pas été prévues et ont été mal maîtrisées. A partir de 2017, le transfert de nombreux personnels à l'Agglomération (école, urbanisme) aurait dû permettre de contenir les charges de personnel ; or, elles continuent de déraper de 2,5 % par an sans que les services essentiels, les routes, les trottoirs, la signalétique, les espaces verts, la propreté, l'éclairage, soient correctement rendus. En ce qui concerne l'investissement, on peut parler d'immobilisme : vous n'avez pas mené de gros projets d'équipements structurants qui anticipent les besoins à venir de la population. Combien de projets ont été repoussés, abandonnés, la halle, les équipements sportifs, la piste d'athlétisme ? Cela vous fait rire, moi pas. Je pense que les Gaillacois l'attendent depuis longtemps. »

Patrice GAUSSERAND : « c'est vrai, depuis longtemps, vous l'avez dit madame Bonello, depuis longtemps. »

Marie Françoise BONELLO : « c'était dans notre programme aussi. Pour ce qui est du vôtre, ce n'est pas une promesse tenue. Vos beaux projets sont ceux qui coûtaient peu - le skate-park, l'aire de jeu, les boîtes à livres - ou ceux qui vous ont été imposés par les circonstances ; je parle d'Alphacan, qui n'était pas prévu. »

Patrice GAUSSERAND : « imposé par qui, l'achat d'Alphacan ? »

Marie Françoise BONELLO : « par un évènement imprévu qui a fait qu'Alphacan s'est retrouvé à vendre. »

Patrice GAUSSERAND : « beaucoup de monde, notamment une grande surface, étaient intéressés par le rachat d'Alphacan. Nous n'avions pas le couteau sous la gorge, c'était un choix politique. »

Marie Françoise BONELLO : « beaucoup d'annulations de crédits sont survenues, beaucoup de choses ont été annulées, ce qui montre l'inefficacité de la méthode et de l'action. Vous annoncez, puis vous renoncez. En ce qui concerne le désendettement de la commune, nous y avons droit chaque année, vous vous félicitez de chiffres vertueux mais l'équation est simple. La population a augmenté, nous sommes passés de 13 908 habitants en 2013 à 15 340 aujourd'hui, il y a eu une diminution de charges avec un transfert de 2 millions d'emprunts en 2018 vers l'Agglomération accompagnant celui des compétences, et comme je l'ai dit il n'y a pas eu d'investissements structurants pendant le mandat. Nous le constatons aujourd'hui tous les jours, avec des signes visibles d'abandon de nos équipements. Il n'y a pas eu d'emprunt alors que les taux sont historiquement bas. Pour rappel, entre 2008 et 2013, il y a eu 31 millions d'€ d'investissements en ce qui concerne les équipements. Pendant ce mandat, il y en a eu moins de 20 millions. Cela représente 233 euros de dépense d'investissement par habitant pour ce mandat, contre 411 euros pour le précédent. Cela montre une incapacité à conduire une gestion anticipatrice des équipements à la hauteur des besoins qui se profilent, la stratégie devant être d'équiper la commune dans les meilleures conditions quand les feux sont au vert pour prévoir, anticiper les besoins d'une population en forte croissance. Pour répondre à la remarque faite sur les ventes réalisées lors de la précédente municipalité, je rappelle qu'il y a également eu des achats : la tour Palmata, 300 000 euros, l'immeuble Castel, 450 000 euros, le terrain d'entraînement de Laborie, la propriété Pelagatti pour Césure, Port Fabry pour l'habitat social Marie Bermond et la résidence d'artistes, des terrains pour la construction de la nouvelle gendarmerie, les réserves des musées, les terrains cédés pour la caserne des pompiers... Je pense qu'il faut aussi reconnaître qu'il y a eu des choses de faites, des investissements pour équiper la ville, alors arrêtez de dire que nous n'avons rien fait et que la ville était endettée. Merci. »

Patrice GAUSSERAND : « merci madame Bonello pour votre discours de campagne. 33 millions vous l'avez dit, et 20 millions d'euros d'investissement : c'est vrai que nous avons moins investi que vous pour la bonne et simple raison c'est que nous n'en avons pas les moyens. La CRC souligne que vous aviez engagé des sommes colossales sans vous demander qui allait payer par la suite. Vous avez mis en péril les comptes de la municipalité. Oui, effectivement, nous avons moins investi, et nous l'avons fait différemment. Je me rappelle d'ailleurs une phrase de monsieur Pistre lors d'un conseil municipal qui disait « j'assume les emprunts de la municipalité de Gaillac, ce sont les générations futures qui paieront. » En 2014 nous nous sommes retrouvés devant le fait accompli, il fallait payer. Il faut être juste, et reconnaître que des choses ont été faites, bien sûr. Vous étiez aux commandes pendant plus de 18 ans, vous avez investi en empruntant, et nous nous payons. Mais nous avons investi également et nous pourrions dresser une liste à la Prévert, la Clavelle, la gare routière, Lentajou, Alphacan, le réseau routier - vous en parlez en mal, nous pourrions en parler en bien avec les rues Rigal, Aristide Briand, Denfert-Rochereau, la place de la Libération, etc. Mais ce n'est ni le but ni le lieu. Nous organisons des réunions tous les soirs, les gens viennent nous voir, chacun vante son programme. Il n'y a pas de course aux investissements, l'objectif n'est pas de faire à tout prix, sans réfléchir au coût. Nous avons travaillé différemment, en faisant peut-être moins, mais en nous concentrant sur l'essentiel. Vous me parlez des routes, mais si j'avais pu être le maire des routes je l'aurais été. Vous n'avez pas eu tous les petits soucis - le désamiantage ou les mises aux normes - qu'il a nous fallu gérer dès notre arrivée. Personne ne peut contester que nous avons eu une situation compliquée à gérer de 2014 à 2017 avec la baisse des dotations et l'état de nos finances. Le percepteur avait dit haut et fort en 2015 : la municipalité de Gaillac est dans le rouge. Il a fallu gérer différemment et ce n'est pas facile quand on arrive. Vous parlez de la piste d'athlétisme qui n'a pas été faite. Non elle n'a pas été faite, mais encore une fois, ce n'est pas une compétition. Nous la ferons, c'est arrêté. Mais mettre aux normes la piscine municipale, soit 3 900 000 euros de travaux, a semblé au groupe majoritaire plus urgent que de lancer immédiatement la piste d'athlétisme. Elle se fera, n'ayez crainte. Et je suis ravi de savoir que si nous ne sommes pas réélus, c'est vous qui la ferez. Mais il y a des priorités dans une ville. Les piscines étaient une priorité. Nous ne sommes pas d'accord sur la façon de gérer, mais vous ne pouvez pas remettre en cause une gestion qui redresse les comptes. Comparez la capacité d'autofinancement de 2014, 2013, 2012, 2011 avec celle d'aujourd'hui. Il n'y a pas photo, nous l'avons multipliée par trois. Alors effectivement, nous sommes dans le vert grâce au festival. Nous sommes parés pour investir parce que nous avons baissé l'endettement. Surtout, nous avons payé vos dettes, tout en baissant l'endettement, tout en réalisant de nouvelles recettes et de nombreux travaux qu'il fallait faire, même si vous les contestez. Nous avons une comptabilité saine, un endettement par habitant à 4 ans et demi, à comparer avec celui de Graulhet, plus proche de votre sensibilité politique, qui s'élève à 17 ans. Certes, on peut toujours critiquer. Nous aurions pu en faire plus et endetter les générations futures. Mais nous n'avons pas la même vision que certains de vos amis que j'ai cités tout à l'heure.

Nous ne souhaitons pas endetter les générations futures, nous payons dans les délais les plus courts possibles pour ne pas mettre à mal les futures équipes municipales ni les futurs Gaillacois.

Marie Françoise BONELLO : « notre capacité de désendettement en 2013 était de 6 ans. »

Thomas DOMENECH : « vous avez raison, la CRC considère qu'il y a eu lors du précédent mandat trop d'investissements dans un délai très court. Mais vous n'avez pas amélioré la gestion de la ville, et c'est pour ça que nous buttons chaque fois qu'il faut réaliser des infrastructures. La chambre régionale des comptes explique que la dette de Gaillac va remonter dès 2021, car vous n'avez pas remis à plat le mode de gestion, vous l'avez poursuivi. J'ai deux questions précises qui concernent les dépenses d'investissements. Sur l'opération numéro 746 « installations sportives », le budget prévu en 2019 était de 743 893 euros ; en termes de réalisations, nous en sommes à 129 118. Et des lignes similaires, il y en a beaucoup depuis 6 ans dans vos budgets. Pour l'opération 939, concernant « l'accessibilité et le handicap », 208 391 euros étaient prévus, seuls 4048 ont été réalisés. Si vous ne revoyez pas les paradigmes de gestion de la ville, nous retomberons inexorablement dans des problèmes du même ordre, et même avec les festivals, nous sommes en dessous de la capacité d'autofinancement d'une ville comme Mazamet. Je pense qu'il faut tout remettre à plat en termes de gestion, faire réaliser un audit par la DGFIP car nous avons un problème structurel. Les infrastructures de Gaillac ne se sont pas dégradées en 6 ans, le problème est plus ancien. Mais nous avons intérêt à vite réagir car la population s'accroît. »

Patrice GAUSSERAND : « je partage ce constat : il faut sans cesse recalibrer nos équipements en fonction des nouvelles normes et de la croissance démographique. Encore faut-il avoir les moyens financiers de le faire, et la CRC rappelle que nous n'avons pas la capacité d'investir jusqu'à présent. Désormais, nous pouvons le faire, allez demander au percepteur. »

Thomas DOMENECH : « le percepteur nous explique que sans le festival, la capacité d'autofinancement est en alerte. Ce n'est pas normal. Le festival ne développera pas la ville. »

Patrice GAUSSERAND : « vous l'avez dit, sans le festival, la ville aurait certainement besoin d'augmenter les impôts. Pour vous répondre sur les lignes budgétaires, je précise que les 129 000 € sur 700 000 concernent les vestiaires de Longueville qui ont pris du retard mais qui vont maintenant être réalisés. Les devis proposés ne correspondaient pas à notre estimation. »

Thomas DOMENECH : « vous confirmez ce que j'expliquais, à savoir que Gaillac n'a pas de stratégie sur ses dépenses. »

Patrice GAUSSERAND : « des stratégies par rapport à quoi monsieur Domenech, on dirait que nous ne parlons pas la même langue. Je dis que quand nous avons des devis pour 600 000 euros alors que l'estimation des travaux est à 400 000, je ne signe pas et je ne laisse pas 200 000 euros à la charge du contribuable. »

Thomas DOMENECH : « si vous aviez confié les travaux aux services techniques, ils vous auraient fait les vestiaires pour 30% à 40 % moins cher. Mais pour cela, il aurait fallu investir dans les services techniques. »

Patrice GAUSSERAND : « nous n'avons pas la même vision de la gestion. »

Thomas DOMENECH : « vos propres chiffres montrent que vous dépensez deux fois plus qu'une ville de la même strate et que vous n'avez pas les moyens de le faire sans le festival. Vous ne vous donnez pas les moyens de développer la ville. Vous ne savez pas le faire. »

Patrice GAUSSERAND : « nous avons une vision différente. J'entends ici ou là que la ville sera condamnée à payer pour les logements sociaux, je me permets donc d'aborder le sujet. Vous ne l'abordez pas ce soir, pourtant vous le mentionnez dans toutes vos réunions. La ville n'est pas condamnée à payer cette amende de 100 000 euros. Elle a été exonérée. Par ailleurs je rappelle qu'en matière de logement social, nous étions à 12% et nous sommes passés à 13. La ville de Graulhet qui a une politique très active en la matière est à 14%. Nous sommes tous loin des 20%, mais il faut signaler cette augmentation d'un point ainsi que les programmes de construction qui ont été lancés et vont encore augmenter cette moyenne. Mais de grâce, ne dites pas à la population que la ville va être condamnée à 100 000 euros d'amende pour non respect des quotas de logement social. Et quand bien même, je me demande s'il ne vaut pas mieux payer pour conserver la maîtrise du développement de notre ville, car la construction de logements coûte cher et nous oblige à chercher des ressources fiscales. Mais le fait est que nous ne payerons pas cette amende, que nous développons les logements sociaux et nous portons caution sur divers programmes avec l'agglomération, compétente en matière d'habitat. Mentionnons enfin le programme St Jean qui s'achève, celui de Lentajou qui prend forme, etc. Nous avançons à notre rythme et le plus intelligemment possible sans mettre en danger le train de vie de la commune. »

VOTE : 6 VOIX CONTRE

Annexes 4 et 5 : CA et CA synthétique 2019 Budget eau

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Annexes 6 et 7 : CA et CA synthétique 2019 Budget assainissement

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Annexes 8 et 9 : CA et CA synthétique 2019 Budget lotissement

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Annexes 10 et 11 : CA et Ca synthétique 2019 Budget location locaux

VOTE : à l'unanimité des membres présents

2° Vote des comptes de gestion 2019

Rapporteur : Pierre TRANIER

Document présenté en séance :

- Budget principal

VOTE : à l'unanimité des membres présents

- Budget annexe eau

VOTE : à l'unanimité des membres présents

- Budget annexe assainissement

VOTE : à l'unanimité des membres présents

- Budget annexe lotissement

VOTE : à l'unanimité des membres présents

- Budget annexe location de locaux

VOTE : à l'unanimité des membres présents

3° Budget eau : intégration des résultats 2019 au budget principal

Rapporteur : Pierre TRANIER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2019 du Budget Eau :

Section d'investissement

Excédent reporté	110 351,34
Résultat de l'exercice	<u>-115 165,49</u>
Résultat cumulé	-4 814,15

Section de fonctionnement

Excédent reporté	168 060,77
Résultat de l'exercice	<u>90 476,61</u>
Résultat cumulé	258 537,38

Il est proposé au Conseil Municipal, suite à la dissolution du budget Eau au 31/12/2019 (délibération du 18 décembre 2019), d'intégrer les résultats ci-dessus dans le Budget Principal 2020 par le biais de la délibération d'affectation correspondante

VOTE : à l'unanimité des membres présents

4° Budget Assainissement : intégration des résultats 2019 au budget principal

Rapporteur : Pierre TRANIER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2019 du Budget Assainissement

Section d'investissement

Résultat reporté	-109 903,79
Résultat de l'exercice	<u>38 217,67</u>
Résultat cumulé	-71 686,12

Section de fonctionnement

Excédent reporté	58 846,92
Résultat de l'exercice	<u>263 119,78</u>
Résultat cumulé	321 966,70

Il est proposé au Conseil Municipal, suite à la dissolution du budget assainissement au 31/12/2019 (délibération du 18 décembre 2019), d'intégrer les résultats ci-dessus dans le Budget Principal 2020 par le biais de la délibération d'affectation correspondante

VOTE : à l'unanimité des membres présents

5° Affectation des résultats 2019 - Budget Principal

Rapporteur : Pierre TRANIER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2019 du Budget Principal ainsi que ceux des budgets Eau et Assainissement.

Section d'investissement

Déficit reporté	-1 284 138,81
Résultat de l'exercice	<u>680 221,65</u>
Résultat cumulé	-603 917,16
Résultat budget eau	-4 814,15
Résultat budget assainissement	-71 686,12
Résultat consolidé	-680 417,43
Restes à réaliser (dépenses)	898 105,71
Restes à réaliser (recettes)	947 109,73

Besoin de financement	631 413,41
-----------------------	------------

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	2 130 194,57
Résultat budget eau	258 537,38
Résultat budget assainissement	321 966,70
Résultat consolidé	2 710 698,65

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2019 de la manière suivante :

Déficit d'investissement reporté :	-680 417,43
Compte 001 (Dépenses invest BP 2020)	
Couverture du besoin de financement	631 413,41
Affectation complémentaire en réserves	1 498 781,16
Compte 1068 (Recettes invest BP 2020)	
Excédent de fonctionnement reporté	580 504,08
Compte 002 (Recettes fonct. BP 2020)	

VOTE : UNE VOIX CONTRE, UNE ABSTENTION

6° Affectation des résultats 2019 - Budget Lotissement

Rapporteur : Pierre TRANIER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2019 du Budget Lotissement

Section d'investissement

Résultat reporté	-68 246,95
Résultat de l'exercice	<u>94 966,04</u>
Résultat cumulé	26 719,09

Section de fonctionnement

Résultat reporté	-109 810,77
Résultat de l'exercice	<u>-236,27</u>
Résultat cumulé	-110 047,04

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2019 de la manière suivante :

Excédent d'investissement reporté :	26 719,09
Compte 001 (Recettes invest BP 2020)	
Déficit de fonctionnement reporté	110 047,04
Compte 002 (Dépenses fonct. BP 2020)	

VOTE : à l'unanimité des membres présents

7° Affectation des résultats 2019- Budget Location locaux

Rapporteur : Pierre TRANIER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2019 du Budget Location Locaux

Section d'investissement

Résultat reporté	-1 285 240,74
Résultat de l'exercice	-103 385,92
Résultat cumulé	<hr/> -1 388 626,66
Restes à réaliser (dépenses)	0,00
Restes à réaliser (recettes)	0,00
Besoin de financement	1 388 626,66

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	229 300,48
------------------------	------------

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2019 de la manière suivante :

Déficit d'investissement reporté :	1 388 626,66
Compte 001 (Dépenses invest BP 2020)	
Couverture du besoin de financement	229 300,48
Compte 1068 (Recettes invest BP 2020)	

VOTE : à l'unanimité des membres présents

8° Versement d'une subvention exceptionnelle au Collège Albert Camus

Rapporteur : Pierre TRANIER

Il est proposé au Conseil Municipal de verser au Collège Albert Camus, une subvention de 500 € pour l'organisation d'un voyage scolaire « écologiquement soutenable ».

VOTE : à l'unanimité des membres présents

II) URBANISME

1° Conclusion d'un Bail Emphytéotique Administratif pour le projet de l'école LA CALANDRETA DEL GALHAGUES

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

En application de l'article L 1311-2 du code des collectivités territoriales, un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L 451-1 du code rural et de la pêche maritime. Ce bail emphytéotique est dénommé bail emphytéotique administratif.

Par délibération du Conseil Municipal n°107/2019 en date du 09 juillet 2019, la Commune a approuvé le principe et les modalités de conclusion d'un bail emphytéotique administratif (BEA) dans le cadre de la construction d'une école par l'association «CALANDRETA DEL GALHAGUES» sur la parcelle LN190p située avenue François MITTERRAND à la ZAC de POUILLE, pour une superficie de 1700 m², dont l'acquisition par la Commune a été approuvée par délibération n°020/2020 du en date du 17 février 2020.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les modalités de conclusion dudit bail sont modifiées comme suit :

- Durée de 40 ans
- Loyer de 100 €/mois pendant les 5 premières années
- Loyer de 190 €/mois à partir de la 6^{ème} année et jusqu'à la fin du bail
- Impôts, contributions et taxes, assurances, charges de fonctionnement, entretien et réparations à la charge de l'association
- Réparations importantes et entretien du ou des futurs bâtiments à la charge de l'association

Les frais de notaire afférents à la conclusion dudit bail seront supportés intégralement par la Commune.

En outre, la conclusion du bail est conditionnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- l'obtention des autorisations d'urbanisme purgées du recours des tiers de deux mois (à compter de l'affichage) et n'ayant pas fait l'objet d'un retrait par l'administration dans le délai de trois mois à compter de la délivrance des permis ;
- l'obtention des financements de l'opération ;
- le coût de l'opération ne doit pas être supérieur à l'estimation prévisionnelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver la mise à disposition par bail emphytéotique administratif de la parcelle cadastrée section LN n°190p, d'une superficie de 1700 m², sise avenue François Mitterrand, aux conditions susvisées au profit de l'association « CALANDRETA DEL GALHAGUES ».
- De confier la rédaction du bail emphytéotique administratif à l'étude de Maître CREMONT, notaire à Lavour,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou au Maire-Adjoint Délégué, au nom de la Commune, de signer le bail emphytéotique administratif à venir et toute autre pièce nécessaire relative à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

2° Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV) 50 rue de la Madeleine/3 passage du Foirail : modification du cahier des charges

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'immeuble cadastré section BT n°682 sis 50 rue de la Madeleine a fait l'objet d'une division en volumes suivant l'acte notarié signé en date du 28 juin 2012 chez Maître VIGNES-CHEVALIER, notaire à Cadalen (81600).

Par délibération n°109/2019 en date du 09 juillet 2019, la cession du local constituant le volume n°1 de l'EDDV à la SCI EM INVEST a été autorisée.

Il s'avère que le chapitre II relatif aux charges particulières du cahier des charges attaché à l'EDDV présente des dispositions contradictoires en ce sens qu'il prévoit que certaines charges incombent à l'ensemble des propriétaires de l'ensemble immobilier alors que ces charges devraient incomber aux propriétaires des volumes concernés.

Il convient de procéder à la modification dudit cahier des charges, pour ce qui concerne les dispositions des articles I – Définition et II – Répartition du chapitre II – Charges Particulières (cf. annexe).

Cette modification pourra intervenir suivant le recueil de l'accord unanime de l'ensemble des propriétaires des volumes constituant l'immeuble.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver la modification des articles I – Définition et II – Répartition du chapitre II – Charges Particulières du cahier des charges attaché à l'Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV) de l'immeuble sis 50 rue de la Madeleine/3 passage du Foirail,
- De confier la rédaction de l'acte authentique à Maître BLINEAU, notaire à Gaillac- 45 rue Joseph Rigal,
- D'autoriser le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué à signer toute pièce nécessaire relative à ce dossier.

1 ANNEXE

VOTE : à l'unanimité des membres présents

III) RESSOURCES HUMAINES

1° Création d'un emploi permanent

Rapporteur : Pierre TRANIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 février 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création d'un emploi permanent selon le tableau récapitulatif, ci-joint :

1- Création d'un emploi permanent au 1^{er} avril 2020 suite à promotion interne

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine	Grade d'avancement	Temps de travail
1	Pôle culture et attractivité	Directeur (trice) adjoint (e)	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Attaché territorial	TC

Le Maire propose à l'assemblée :

La création de l'emploi permanent repris dans le tableau ci-dessus.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut et majoré défini, en fonction du grade indiqué précédemment.

Marie Françoise BONELLO : « il n'y avait pas de directrice/directeur adjoint dans ce service ? »

Pierre TRANIER : « pas au grade d'attaché »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Michèle RIEUX : « je voudrais intervenir quelques secondes car ce soir c'est mon dernier conseil municipal. Cela fait 25 ans que je siége au sein de cette assemblée, tout d'abord comme maire-adjoint, puis comme maire et ensuite dans l'opposition. Autour de cette table, je suis la seule à pouvoir revendiquer un aussi long mandat. Je quitte cette assemblée avec le sentiment d'avoir accompagné les plus démunis de notre commune dans les difficultés de leur vie quotidienne ; et par ailleurs, en tant que maire, je suis fière de ce que nous avons accompli avec l'équipe qui m'a entourée. Fière d'avoir doté Gaillac, malgré ce que vous en dites, des infrastructures structurantes nécessaires à la 3^{ème} ville du département, place acquise sous notre mandat. Pour mémoire et je le re-cite, la création du cinéma, de l'école Louise Michel, du quartier des Sept fontaines avec la maison de l'emploi, l'aménagement de la place de la Libération, la rénovation de la MJC, la création de la nouvelle gendarmerie et de la zone sportive de Loisel, le rachat de la tour Palmata et du pigeonnier, élément du patrimoine historique de Gaillac, la mise en place entre autres du réseau de transport urbain, avec l'achat d'un bus à hydrogène - le premier en France - et parallèlement, en tant que conseillère générale, la construction de la caserne des pompiers et du collège Taillefer. Mon seul regret est le manque de respect et de considération dans cette assemblée pour les élus d'opposition, et en particulier pour les femmes. C'est très dommageable pour la démocratie. Si ces mandats électifs s'achèvent, soyez assurés que je reste une militante active et convaincue pour la défense des valeurs sociales et humanistes qui ont été le fil conducteur de mon action pendant 25 ans. Ces valeurs m'ont été transmises par mon père, qui lui aussi avant moi a siégé pendant un quart de siècle dans cette assemblée. Je souhaite que la nouvelle assemblée poursuive le développement de notre commune en ayant soin de préserver notre environnement et ne laisse personne au bord du chemin. Merci de m'avoir écoutée. »

Patrice GAUSSERAND : « merci madame Rieux. Il faut le reconnaître, 25 ans de vie politique au sein d'une municipalité, c'est beaucoup, quand je vois toute la passion et l'énergie qu'il faut donner, les coups que nous prenons quand nous sommes élus, ce n'est pas facile. Je reconnais aussi, car il faut être juste, que vous avez fait des choses. C'est vrai, mais en 25 ans. 25 ans c'est plus de 4 mandats. »

Michèle RIEUX : « non monsieur Gausserand, ce que j'ai cité correspond au mandat 2008-2014. Le cinéma a été inauguré en 2008. »

Thomas DOMENECH : « je voulais déjà remercier l'ensemble des Gaillacois et Gaillacoises de nous avoir interpellés, de nous avoir montré les problématiques de la ville. Je voulais remercier l'ensemble des agents de la mairie et de l'agglomération pour le travail accompli en 6 ans, et je souhaitais aussi remercier l'ensemble des élus. Il est vrai que nous nous sommes souvent opposés, mais nous nous sommes parfois accordés, parce que dans une commune, il y a beaucoup de choses qui relèvent aussi du consensus. Je voulais tous vous remercier pour ces 6 années passées ensemble, en espérant que le mandat futur permette encore plus de débats et plus de démocratie, et que les Gaillacois trouvent les réponses à leurs aspirations et à leurs besoins. Merci beaucoup. »

Patrice GAUSSERAND : « merci monsieur Domenech pour ces paroles sympathiques au profit de l'ensemble des élus. »

Chantal CAUSSE : « bonjour à tous, je m'excuse du petit retard, je voudrais prendre la parole un peu dans le même esprit au nom de notre groupe. C'est une étape importante, car c'est le dernier conseil de la mandature. Je souhaite revenir brièvement sur le travail de notre groupe Avec vous pour Gaillac dans la vie municipale et sur notre participation à la vie de cette assemblée pendant 6 ans comme à la vie de l'assemblée intercommunale. Avec 28% des voix réunies en 2014, de nombreux Gaillacois nous ont fait confiance pour défendre leurs intérêts et ceux de la ville dans ces deux assemblées. C'est ce à quoi nous nous sommes constamment attachés avec l'esprit d'équipe qui anime notre groupe. Le débat et la discussion élargie ont toujours été de mise avant d'arrêter une position commune. Nous nous sommes efforcés de rester à l'écoute et au contact de toutes les Gaillacoises et les Gaillacois, de tous les habitants et acteurs de la ville pour comprendre leurs besoins, leurs attentes. Nous les avons toujours tenus informés de notre action commune en argumentant nos positions. Nous avons participé aux commissions dans un esprit constructif autant que nous le permettait l'information donnée. Nous avons souvent été confrontés à des difficultés d'accès aux dossiers importants pour la ville. C'est regrettable, mais nous nous sommes efforcés de ne jamais lâcher parce que les décisions démocratiques exigent la transparence. Nous avons toujours cherché des votes justes et mesurés pour ne pas anesthésier la vie de la commune et laisser de la capacité d'action aux services municipaux. Je les remercie grandement de tout le travail accompli. Nous avons sans cesse appelé au débat et à la discussion pour notre ville et ses projets. Vous et votre équipe les avez maintes fois refusés. Quand nous estimions les projets de la majorité inadéquats ou discutables, nous l'avons dit fermement parce que la liberté d'expression est un élément essentiel pour la démocratie. Nous regrettons très fortement que vous nous ayez attaqués dans une action judiciaire dont vous êtes sorti perdant. Cette assemblée a trop souvent donné une image désastreuse de l'exercice démocratique : dénigrement, manque d'écoute, liberté d'expression bafouée, parole confisquée, propos déformés, on en a encore eu des exemples ce soir malheureusement. Il vous appartenait monsieur le Maire de respecter et de faire respecter les règles élémentaires du débat démocratique. Vous y avez gravement manqué. Les dysfonctionnements au sein de votre groupe majoritaire en témoignent d'ailleurs avec un triste record de démissions assumées ou pas. A l'heure où nos concitoyens ont une confiance ébranlée vis-à-vis des institutions, des responsables politiques, nous ne sommes pas fiers de tout cela. Nous en avons été malheureusement otages mais nous avons refusé d'en être complices en nous tenant autant que possible à l'écart des confrontations. Cela méritait d'être dit. »

Patrice GAUSSERAND : « madame Causse, je ne vais pas vous remercier. Autant monsieur Domenech a adressé aux élus un message sympathique et apaisé, autant vos propos me désolent. Vous transpirez la haine. Vous transpirez la haine depuis 6 ans. »

Chantal CAUSSE : « vous voyez que vous ne respectez pas la liberté d'expression. »

Patrice GAUSSERAND : « je ne vous ai pas coupée, je vous ai laissée libre de vous exprimer, mais vous ne pouvez pas accuser les gens de mentir et de voler. Vous n'avez manifestement pas encore digéré notre victoire de 2014. Les gens qui nous regardent ont vu la haine dans votre visage. Je suis très déçu de votre message madame Causse. »

Marie Françoise BONELLO : « elle n'a jamais dit que vous aviez volé. »

Patrice GAUSSERAND : « si madame, la référence à la folie des grandeurs est très claire, c'est le ministre du roi qui détourne l'argent à son profit. Vous l'avez vu comme un exercice de la liberté d'expression, moi je l'ai pris comme une attaque. La liberté d'expression marche dans les deux sens. »

Martine SOUQUET : « je voulais simplement remercier tous les Gaillacois et les Gaillacoises qui nous ont fait confiance pendant ces 6 années. Je crois que Patrice Gausserand a fait le maximum pour rendre la ville attractive, nous l'avons aidé, soutenu, ça n'a pas été le cas de tout le monde. Je ne peux pas vous remercier après ce que vous venez de dire madame Causse, ce n'est pas du tout sympathique. Encore merci à Patrice Gausserand pour le travail qu'il a fait, et merci à tous les élus du groupe majoritaire pour tout ce qu'ils ont effectué. »

Patrice GAUSSERAND : « merci Martine, nous espérons que ce sera bien le dernier conseil de cette mandature, parce qu'il est possible que les élections soient reportées et que certains soient obligés de nous voir et de nous supporter encore quelques mois. Bonne soirée à tous. »

L'ORDRE DU JOUR EST EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H15